



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 12 octobre 2022

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
53	60

Date de convocation

6 octobre 2022

**Transport – Schéma cyclable -
Liaison Tain l'Hermitage
Mercuriol-Veaunes –
Convention de financement
avec l'Etat dans le cadre du
fonds mobilités actives**

**N° de la délibération
2022-601**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 12 octobre 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Patrick CETTIER, Guy CHOMEL, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mmes Christèle DEFRANCE, Mélanie DONGEY, MM. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, Bruno FAURE, Mme Muriel FAURE M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Amandine GARNIER, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mme Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), Mme Valina FAURE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), Mme Christiane FERLAY (pouvoir à M. Pascal BALAY), Mme Isabelle FREICHE (pouvoir à Mme Delphine COMTE), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représenté par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Stéphanie NOUGUIER (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, M. Denis DEROUX, M. Patrick FOURCHEGU, M. Pierre GUICHARD Mme Marie-Pierre MANLHIOT, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, Mme Michèle VICTORY.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n°2022-166 du 6 avril 2022 arrêtant le Schéma Directeur Cyclable ;

Considérant que dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement déploie une enveloppe de 100 M€ pour le financement d'aménagements cyclables, en complément des crédits inscrits au Fonds mobilités actives du Plan National Vélo. La mise en œuvre de ces crédits a fait l'objet d'un appel à projets régional administré par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Considérant qu'ARCHE Agglo, le Département de la Drôme ainsi que les communes de Tain l'Hermitage et Mercuriol-Veaunes souhaitent proposer un itinéraire modes doux sécurisé pour les déplacements du quotidien entre les deux communes, et plus particulièrement des collégiens scolarisés à Mercuriol-Veaunes. Cet itinéraire s'inscrit dans le Schéma Directeur Cyclable d'ARCHE Agglo en tant qu'itinéraire structurant dans le cadre d'une liaison de 16 kilomètres joignant Tain l'Hermitage et Saint-Donat-sur-L'Herbasse, et dans le Schéma Directeur Cyclable du Département de la Drôme. L'objet de cet itinéraire cyclable aura un double objectif : proposer un aménagement cyclable sécurisé entre deux pôles mais aussi desservir le futur collège de Mercuriol-Veaunes dont l'ouverture est programmée pour septembre 2023.

Considérant que cet itinéraire vise à :

- ✓ offrir aux élèves du futur collège de Mercuriol-Veaunes une infrastructure adaptée pour les modes de déplacement doux ;
- ✓ relier deux communes séparées par des routes départementales très fréquentées (13 600 véhicules/jours pour la RD532 et 2500 véhicules/jours pour la RD115) par un itinéraire modes doux sécurisé ;
- ✓ proposer un aménagement structurant vélo au sein des communes de Tain l'Hermitage ainsi que Mercuriol-Veaunes.

Considérant que ce projet est porté par ARCHE Agglo et par le Département de la Drôme sur les portions sur routes départementales hors agglomération ;

Considérant qu'ARCHE Agglo est lauréat de l'Appel à Projets régional France Relance pour la région Auvergne-Rhône-Alpes avec un montant attribué de 675 000 euros, soit un taux de 31,6 % de la dépense subventionnable hors taxe ;

Considérant le plan de financement prévisionnel (y compris la dépense non subventionnable) à savoir :

Cofinanceurs	Clé de répartition (%)	Total
Communauté d'Agglomération Arche Agglo	34,7%	739 167,00 €
État (FMA)	31,6%	675 000,00 €
Département de la Drôme	33,7%	719 026,00 €
Total	100,0 %	2 133 194,00 € HT

Considérant la convention ayant pour objet de définir les engagements réciproques de chacune des parties et les modalités de versement du financement de la réalisation du projet de création d'un itinéraire cyclable sécurisé entre Tain-l'Hermitage et Mercuriol-Veaunes dans le cadre du 5ème appel à projets « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables » ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 60 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la convention de financement avec l'Etat relative au projet de réalisation du premier tronçon « Tain l'Hermitage – Mercuriol-Veaunes » de la liaison cyclable entre Tain l'Hermitage et St-Donat-sur-l'Herbasse ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 12 octobre 2022.